



ARRET DE LA COUR D'APPEL DE PARIS
DU 26 NOVEMBRE 2020 A LA SUITE DU RECOURS
A L'ENCONTRE DE LA DECISION DE L'AMF
DU 19 MARS 2020

Bourrelier Group annonce que, dans un arrêt du 26 novembre 2020, la Cour d'Appel de Paris a rejeté le recours visant la décision de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») publiée le 19 mars 2020 sous la référence n°220C1034. Il est rappelé que cette décision de l'AMF avait fait droit aux demandes déposées de manière coordonnée par JG Capital Management, l'IDI et Lazard Frères Gestion en vue d'obtenir, sur le fondement de l'article 236-1 du règlement général de l'AMF, le dépôt d'une offre publique de retrait (« **OPR** ») visant les actions Bourrelier Group.

Bourrelier Group, son Président-Directeur général, Monsieur Jean-Claude Bourrelier, M14 et les actionnaires issus de la famille de Jean-Claude Bourrelier étudient actuellement les suites à donner à cette décision de justice et tiendront les actionnaires informés.

Contact:

Mme Carole Haddad: 07 62 13 54 39
c.haddad@bourrelier-group.com

www.bourrelier-group.com

EURONEXT ISIN:
FR 000 0054421

BOURRELIER GROUP

Siège : 5 rue Jean Monnet – 94130 NOGENT SUR MARNE
Société Anonyme au capital social de 31.106.715,00 € - RCS CRETEIL 957 504 608 - APE 7010Z

